## Engagements et recommandations généraux pour tous les milieux

## Engagements de « bonnes pratiques » Je m'engage à : Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice et aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice) pour la réalisation de toute opération en rapport avec les objectifs de **Accès** conservation du site. La structure animatrice informera le signataire de ces opérations par courrier au minimum 10 jours avant, de la qualité des personnes amenées à les réaliser et par la suite du résultat de ces opérations. Points de contrôle : correspondance et bilan d'activités de la structure animatrice. Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de services intervenant sur **Engageme** les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celles-ci. Le nts des cas échéant, confier les travaux à des prestataires spécialisés. Point de contrôle : mention de la charte dans les clauses des contrats de travaux tiers Sauf rémanents de coupe en milieu forestier, ne pas procéder à des dépôts de déchets, matériaux et engins agricoles de quelque nature que ce soit, y compris les déchets verts sur les habitats d'intérêt communautaire. Points de contrôle : absence de dépôts de déchets, matériaux, engins agricoles par le **Protection** signataire. des habitats et Ne pas autoriser et ne pas procéder à la plantation d'espèces végétales invasives des (notamment celles listées en annexe) ou à l'introduction intentionnelle espèces d'espèces animales invasives et signaler leur apparition éventuelle à la structure animatrice. Point de contrôle : absence de nouvelles plantations d'espèces invasives ou de nouvelles introductions après état des lieux des parcelles. Recommandations Conserver les linéaires de haies, murets, fossés, arbres isolés, arbres tétards, bosquets, Х vergers, murets, chemins creux et autres éléments structurants du paysage. Informer la structure animatrice de toute dégradation constatée ou de toute menace Х potentielle sur les milieux naturels protégés, d'origine humaine ou naturelle. Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou Х minéraux et éviter les traitements anti-parasitaire à base d'avermectine. N'utiliser que des huiles biodégradables dans les circuits hydrauliques du petit matériel Х (par exemple : tronçonneuse) Limiter la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles. Le signataire prévoira un cheminement des engins, en concertation avec l'opérateur local, afin d'effectuer le Х moins de passages possibles sur les habitats d'intérêt communautaire. Informer toute personne autorisée à pratiquer des activités de loisirs sur les parcelles engagées dans la charte des dispositions prévues dans celle-ci, qu'elle devra respecter Х ou faire respecter.

Fait à :	, le	
Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :		
		Signature de(s) adhérent(s)